

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025_043

Mission 2026 d'animation territoriale : SAGE Tarn-amont et projet de contrat territorial eau et climat Tarn-amont

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF-2020-154-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 2 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté inter préfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 ;

Considérant la mission d'animation territoriale du SAGE Tarn-amont, dont le schéma de conciliation des activités de loisirs liées à l'eau, et de préparation du contrat territorial eau et climat, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Établit la programmation de l'animation territoriale 2026 du SAGE Tarn-amont, dont le schéma de conciliation des activités de loisirs liées à l'eau, et de préparation du contrat territorial eau et climat comme suit :

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_043-DE
A G E D I

Coordination générale du syndicat mixte :

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte ;
- Réunions/visioconférences d'équipe ; participation aux réunions pilotées par d'autres agents ou d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets ;
- Élaboration et suivi du budget, des demandes et suivi des subventions ;

Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :

- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau ;
- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;

Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :

- Participation à la gouvernance du bassin Tarn-Aveyron : partenariat entre syndicats mixtes dans le cadre de l'association de bassin Tarn-Aveyron, participation à la création de l'EPTB Tarn-Aveyron, participation aux commissions territoriales Tarn-Aveyron et à la mise en œuvre de la feuille de route Tarn-Aveyron... ;

Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE :

Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Suivi des opérations menées par les collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées
- Suivi des études, schémas, travaux stratégiques en cours : Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires, Larzac Vallée ;

Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Accompagnement stratégique de la mission suivi des cours d'eau pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Tarn-amont 2023-2027 ;

Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Accompagnement stratégique de la mission inondations pour la mise en œuvre du PAPI complet ;
- Pilotage stratégique de la phase travaux et du solde financier de l'opération de restauration de l'espace de mobilité du méandre du Tarn à Saint-Hilarin, commune de Rivièrel-sur-Tarn ;

Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Mise en œuvre de l'étude quantitative sur les prélèvements et leurs impacts sur le bassin du Tarn-amont ;
- Suivi des démarches en cours sur le territoire du Tarn-amont : SIAEP du Causse Noir, CCMGC, CCGCC, CCCACTS ...;

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_043-DE
A G E D I

Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Mise en œuvre du Schéma de conciliation et de progression des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau dont les actions suivantes :
 - Mise en œuvre des 22 conventions avec les gestionnaires de baignades, après renouvellement fin 2024 : mise à jour des fiches de synthèse associées, rappel des démarches à suivre en cas de pollution, etc., analyse du foncier des sites de baignades ;
 - Accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades pour la finalisation des profils de baignades (sites identifiés : 1 site - Millau) et des communes ayant des problématiques (révision des profils Pont-de-Montvert) ;
 - Poursuite de la prévention liée aux cyanobactéries benthiques :
 - Retour de la saison 2025 et préparation de la saison 2026 dans le cadre du protocole local « Tarn-amont »,
 - Mise en œuvre du suivi estival,
 - Organisation des prélèvements et analyses de biofilms prévus dans le protocole interdépartemental de suivi et de gestion des cyanobactéries benthiques
 - Poursuite de la mission « ambassadeurs des cours d'eau » dans un objectif de sensibilisation voire de médiation spécifique auprès des gestionnaires de campings et des campeurs, et des baigneurs et pratiquants d'activités de loisirs liées à l'eau, pendant la saison balnéaire ;
 - Réflexion pour la mise en œuvre des Rivers Patrol et d'actions d'accompagnement pour la saison estivale 2025 ;

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Poursuivre la mise en visibilité et la lisibilité de l'action du Syndicat via un plan de communication sur les milieux aquatiques et les inondations
- Actualisation et alimentation du site internet www.tarn-amont.fr et de la page institutionnelle Facebook ;
- Poursuite des opérations de sensibilisation auprès des scolaires via le programme d'interventions scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques du Tarn-amont, finalisation et déploiement des fiches pédagogiques élèves et enseignants du bassin Tarn-amont ;
- Poursuivre les partenariats au travers des démarches locales (PNRGC, PNC, PETRs, Chambres consulaires, associations, etc...) ;
- Poursuivre l'élaboration du contrat eau et climat (Mission complémentaire de stage 3 mois, si nécessaire).

Établit le nombre de journées relatives aux missions d'animation territoriale à 503 jours d'agents permanents du syndicat, 112 jours pour une mission d'ambassadeurs des cours d'eau avec l'embauche de deux saisonniers (15 juin-31 aout) et 66 jours pour une mission d'étude (stage)

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale 2026 à :

Frais salariaux	145 062,94 €
Frais généraux indirects (<i>calcul AEAG 70 €/jour * nombre de jours travaillés sur l'action</i>)	47 670,00 €
Dépenses ponctuelles : prestations externe (accompagnement SCALE) et frais annexes	9 700,00 €
TOTAL GENERAL	202 432,94 €

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_043-DE
A G E D I

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale en 2026 comme suit :
Agence de l'eau Adour-Garonne : 161 946,35 euros (80%),
Autofinancement : 40 486,59 euros (20%) ;

Précise que cette mission d'animation territoriale relève pour 50% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 50% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise Monsieur le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**

Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04/12/2025
et publié ou notifié
le 05/12/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_043-DE
A G E D I